

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA PROCÉDURE DE L'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LES FONCTIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE EXCLUANT LES SERVICES AUX ÉLÈVES

AVIS PUBLIC est donné en vertu des dispositions des articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous désirons informer la population que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord adoptera le projet de Règlement n° 15 (0905) relatif à la procédure de l'examen des plaintes concernant les fonctions du centre de services scolaire excluant les services aux élèves, le mardi 23 avril 2024 à 19 h au Centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme.

Le projet de Règlement est disponible pour consultation, à compter du 20 mars 2024, sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (www.cssrdn.gouv.qc.ca), dans la section « À propos » sous la rubrique « Conseil d'administration » ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme. Toute personne qui souhaite formuler des commentaires à ce sujet peut le faire par courriel à csrdn2@cssrdn.gouv.qc.ca avant le 12 avril 2024, 16 h.

Donné à Saint-Jérôme
20 mars 2024

M^e Rémi Tremblay
Secrétaire général

Québec 